

CONDUITE EN SÉCURITÉ DES PONTS ROULANTS

2 heures 30

Public concerné

Ce module s'adresse à toute personne devant obtenir ou renouveler son CACES®

Modalité

Formation E-Learning Théorique : initiale et recyclage

Validation

Evaluation

Objectifs de la formation

Ce module de formation a pour objectif de :

- présenter les règles de sécurité concernant la conduite des ponts roulants;
- préparer à l'obtention ou au renouvellement du CACES®.

Chaque année, en France, l'utilisation des ponts roulants provoque de nombreux accidents dont certains mortels. Ces accidents sont majoritairement dus à :

- la chute de la charge
- un écrasement entre la charge et un obstacle
- le heurt par une charge

Programme

En mode «formation initiale» : le stagiaire suit l'ensemble des chapitres et est évalué en fin de parcours.

En mode «recyclage» : des tests de positionnement permettent de fournir automatiquement le parcours adapté aux connaissances du ou des stagiaires. La durée du recyclage varie selon le profil des apprenants.

Introduction

- 1 - Réglementation, devoirs et responsabilités du pontier
- 2 - Technologie des ponts roulants
- 3 - Accessoires de levage
- 4 - Élingage de la charge
- 5 - Prise de poste d'un pont roulant
- 6 - Manutention de la charge
- 7 - Manoeuvres délicates
- 8 - Fin de poste d'un pont roulant

Évaluation

À l'issue de la formation, l'apprenant est évalué. L'analyse des résultats obtenus permet, quand il y a lieu, de mettre en place les mesures correctives adaptées. Un test de positionnement des connaissances - proposé avant la formation - peut également compléter ce module.

Le + camas

- + Méthode pédagogique active et innovante permettant aux apprenants d'être acteurs de la formation
- + Formateurs professionnels du métier pour vous apporter une réelle expertise
- + Des formations complètes sur les plans théorique et pratique.

Numéro d'autorisation

N° d'autorisation d'exercice CNAPS : Remire-Montjoly FOR-973-2023-06-14-20180585849; Le Lamentin FOR-972-2026-11-19-20210586599; Wasquehal FOR-059-2026-11-08-20210585036; Pusignan FOR-069-2027-01-19-20210590823; Marignane FOR-013-2026-10-14-20210582258; Nice FOR-006-2026-10-14-20210582285; Pointe-à-Pitre FOR-971-2026-11-19-20210586598; Blagnac POR-031-2026-12-03-20210587238; Rungis FOR-094-2023-04-12-20180587609; Sainte-Marie FOR-974-2023-07-30-20180663194; Mamoudzou FOR-973-2023-07-30-20180663202; Tremblay-en-France FOR-093-2027-04-27-20220611151; Saint Herblain FOR-044-2023-07-04-20180636006